



ORDRE DES  
AVOCATS  
DE PARIS

LE BULLETIN  
DU BARREAU  
DE PARIS  
N°9  
14 mars 2006

## 80 Conseil

### 81 Informations

- Hauwa Ibrahim : avocat d'honneur du Barreau de Paris
- Le fond et la forme : êtes-vous bien constitué ? p.82
- Rédaction du Bulletin p.85

### 81 Europe

- Appel d'offres
- L'Europe en bref

## 82 Agenda

- Matinées-débats
- Arbitrage international
- Conflits d'intérêts

### 83 Formation continue obligatoire

### 84 Commissions ouvertes

### 85 Vie du Palais

- Concours de la Conférence

- Improvisation
- Droit-Solidarité
- Conférence Berryer

### 85 Carnet

- Conseil des Ventes Volontaires
- Dons à la bibliothèque
- Décès

### 86 La parole aujourd'hui

- Colloque du 23 mars 2006

# Le Bulletin



**Guy Canivet**  
*Premier Président  
de la Cour de cassation*

## Interview

### Agir ensemble pour la justice



**Yves Repiquet**  
*Bâtonnier de l'Ordre*

Le 3 mars 2006, s'est tenue à la Chancellerie, une réunion présidée par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à laquelle participaient notamment M. Guy Canivet, Premier président de la Cour de cassation, président du conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature, et M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, président du conseil d'administration de l'Ecole de formation du barreau.

Au cours de cette réunion, M. Pascal Clément, Ministre de la Justice, a proposé qu'à titre expérimental, une trentaine d'élèves avocats puissent, dans le cadre de leur projet pédagogique individuel (PPI), faire un stage de six mois à l'Ecole de la magistrature et que par ailleurs des avocats chevronnés y interviennent dans l'esprit d'une plus grande ouverture des élèves des deux écoles à la culture de défense et à une meilleure connaissance du rôle de chacun.

A l'issue de cette réunion, le Bulletin du Barreau a réalisé l'interview croisée de M. Guy Canivet et de M. Yves Repiquet :

### Que pensez-vous de cette idée ?

**Guy Canivet** : L'une des grandes leçons du débat actuel sur la justice pénale est la remise en cause de la conception du procès telle qu'elle est ordinairement pratiquée dans une opposition entre magistrats et avocats.

Il est donc indispensable d'instaurer une répartition plus équilibrée des rôles entre le juge, l'accusation et la défense.

Pour ce faire, il est urgent de donner aux magistrats et aux avocats dès le stade de la formation, une culture du procès qui intègre parfaitement les rôles de chacun et, pour un tel apprentissage, de les mettre en relation dans leurs écoles respectives. Il est donc indispensable d'intégrer des élèves avocats dans les directions d'études de l'ENM et d'y faire enseigner la défense par de grands avocats. Il serait tout aussi indispensable d'intégrer des auditeurs de justice, sous une forme à définir, dans la formation des avocats dispensée dans les écoles du barreau.

Je suis convaincu qu'une telle présence changera beaucoup le contenu des enseignements.

**Yves Repiquet** : C'est une excellente idée à laquelle je souscris avec enthousiasme, car depuis bien longtemps, les avocats appellent de leurs vœux un dialogue nouveau avec les magistrats, fondé sur une meilleure connaissance de l'autre, de ses modes de pensée et de raisonnement et ce, dans le but de mettre en commun leurs pratiques au service de la justice pour lui restituer la crédibilité à laquelle ont droit nos concitoyens.

### Pourquoi cette idée vient-elle seulement maintenant ?

**Guy Canivet** : Jusqu'en 1958, les magistrats passaient par le barreau avant d'entrer dans le corps judiciaire.

Ils en connaissaient par conséquent les contraintes et savaient ce qu'est la défense. La réforme du statut de la magistrature a mis fin à ce tronc commun.

Depuis lors, on est à la recherche des moyens d'offrir aux jeunes magistrats une ouverture sur la profession d'avocat. L'expérience montre qu'après d'autres tentatives, la solution actuelle d'un stage de deux mois dans un cabinet d'avocat est insuffisante.

Avec le directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, nous avons cru le moment venu d'une expérience plus ambitieuse.

**Yves Repiquet** : L'idée portée par le Premier président Canivet arrive à point nommé car l'opinion est bouleversée par les affaires qui ont mis en lumière des incompréhensions, lesquelles ont nui au bon fonctionnement de la justice et à son image.

Elle répond à une attente profonde des deux corps qui, depuis longtemps, expriment de manière diffuse leur souhait d'une véritable réforme de leur formation pour mieux appréhender le service dû à la justice.

## Comment va-t-elle se traduire ?

**Guy Canivet** : A titre expérimental, l'Ecole nationale de la magistrature accueillera durant la phase de formation initiale à Bordeaux, que nous appelons les directions d'études fonctionnelles, des élèves avocats dans le cadre de leur projet pédagogique individuel, durant six mois, à raison de 3 élèves avocats par groupe de 18.

Ce qui signifie que dans une promotion d'un peu plus de 200 magistrats, l'Ecole accueillera 40 élèves provenant des EFB de Paris ou de Bordeaux déjà liées avec l'Ecole par des conventions de coopération.

En outre, l'ENM fera appel à des avocats pour enseigner la fonction de défense dans une direction d'études spécifique.

Ceci commencera dès le mois de mai prochain. A l'issue de la première période de six mois, nous dresserons le bilan de cette première expérience avant de l'étendre ou de la corriger.

**Yves Repiquet** : Il faut avoir à l'esprit qu'on ne va pas immédiatement tout bouleverser et qu'il est nécessaire de passer par une phase d'expérimentation, qui, si elle s'avère positive, aboutira à une vraie réforme, c'est-à-dire une réforme utile. L'intérêt de l'expérimentation, c'est qu'elle repose sur le pragmatisme et qu'il n'y a rien de dogmatique.

Notre Barreau ne peut donc qu'y souscrire et y apportera pleinement son concours.

Sans attendre, le Ministre d'une part et la direction de l'ENM d'autre part, sont prêts à mettre en place cette expérience. L'accueil et l'échange qui en résulteront ne peuvent qu'être fructueux.

Je me réjouis que cette idée ait été initiée par le Premier président, car sa démarche est la marque de la considération que la Magistrature porte à la place qui doit être donnée à la défense dans l'oeuvre de la justice.

## Qu'attendez-vous de cette expérience ?

**Guy Canivet** : Je partage totalement votre appréciation.

Il est essentiel de rééquilibrer le procès en renforçant la fonction de défense. Même si nous n'optons pas pour un système accusatoire, le juge quel qu'il soit, même et *a fortiori* le juge d'instruction, doit être replacé dans une position d'arbitre neutre entre l'accusation et la défense. Pour cela, il faut que les acteurs soient clairement identifiés et acceptés dans leurs rôles respectifs. Cela doit s'apprendre dans la formation de départ, afin de ne plus former des magistrats contre les avocats ou des avocats dans une hostilité à l'égard des magistrats, mais pour leur faire comprendre qu'ils ont une fonction complémentaire à assumer dans un respect mutuel.

**Yves Repiquet** : A mon avis, elle doit s'imposer comme une évidence qu'il ne peut pas y avoir de justice sans une culture commune de la place de la défense.

Cela est à mes yeux annonciateur de la restauration des relations avocats/magistrats par une meilleure connaissance réciproque et par le développement de la considération mutuelle que nous nous devons. ■

## Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre du mardi 7 mars 2006

*M. Grégoire Lafarge, secrétaire de la commission Pénale, et MM. Olivier Lagrave et Didier Leick, MCO, ont présenté un rapport intitulé «Ensemble vers une meilleure justice» contenant les huit propositions du Barreau de Paris :*

- La suppression de l'Ecole Nationale de la Magistrature
- La modification des règles de la garde à vue
- La modification et la simplification des dispositions relatives à la détention provisoire
- L'expertise pénale contradictoire
- La suppression du juge d'Instruction au profit d'un Juge de l'Enquête et de l'Instruction
- La réforme de la Chambre de l'Instruction
- Les moyens financiers
- L'exigence d'une compétence accrue des avocats

*Un grand débat s'en est suivi.*

### La formation des magistrats

Il apparaît que la formation des jeunes magistrats gagnerait au contact de la profession d'avocat, certains préconisant même la suppression de l'ENM.

Sur ce dernier point, le Bâtonnier a informé le Conseil qu'il avait été convenu, sous l'égide du Ministre de la Justice, avec le Premier Président de la Cour de cassation, Président de l'ENM, de mettre sans délai et avant même que soit envisagé une réforme, une expérimentation permettant d'instaurer dans l'enseignement des futurs magistrats la culture de la défense (*voir interview ci-avant*).

### Détention provisoire

Pour ce qui concerne la détention provisoire, la commission estime que les textes, spécialement les articles 137 et 144 du Code de Procédure Pénale sont clairs mais que la pratique leur est trop souvent contraire.

Dans l'affaire d'Outreau, ce sont au total 20 ans de détention provisoire qui ont été effectués et l'un des prévenus a mis fin à ses jours.

Il convient de fixer les critères objectifs qui permettront de limiter la détention provisoire.

### L'expertise

La commission a également souligné que l'expertise est une pièce centrale du dossier pénal et n'est, à la différence de l'expertise civile, pas contradictoire.

### Le juge d'Instruction

A également été évoquée la fonction du Juge d'Instruction dont on sait à quel point elle est ambiguë.

Toutefois le système accusatoire qui risquerait d'aboutir à une justice à deux vitesses n'est pas souhaitable. Il importe d'instaurer le nécessaire équilibre entre poursuite et défense par la mise en place d'un Juge garant de cet équilibre, même si seulement 7% de la justice pénale passe par l'instruction.

### La chambre de l'Instruction

Force est de constater que son fonctionnement n'est pas satisfaisant.

Il faut supprimer le filtre du Président et donner à cette chambre le moyen d'étudier véritablement les dossiers, d'instaurer un débat public, ce qui s'accompagne d'une réflexion sur le secret de l'instruction.

### Les moyens

L'Etat doit mettre en œuvre les moyens financiers nécessaires notamment en ce qui concerne les locaux de garde à vue, les enregistrements vidéo, la numérisation du dossier pénal.

Il convient que les effectifs, c'est-à-dire le nombre de magistrats et greffiers, puissent répondre aux besoins exprimés.

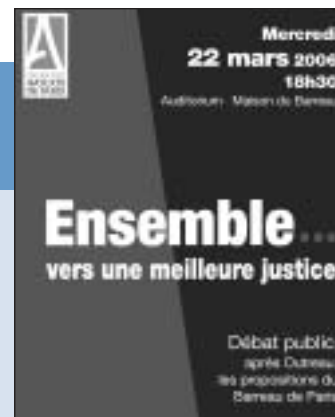
En ce qui concerne les avocats, a été souligné une double exigence : qualité et déontologie.

Une réflexion est conduite sur un pôle de défense pénale d'urgence.

La revalorisation de l'aide légale s'impose.

L'Ordre doit veiller à l'observance d'une déontologie rigoureuse permettant des rapports avocats-magistrats dignes de la mission de justice.

*Le conseil poursuivra sa discussion sur ce rapport lors de sa séance du 14 mars, les propositions du Barreau de Paris seront exposées et débattues le 22 mars à la Maison du Barreau.*



# Europe

## Appels d'offres

### Avis de pré-information - Services de conseil juridique

La direction générale Justice, Liberté, Sécurité de la Commission européenne a publié, le 1<sup>er</sup> mars, deux avis de pré-information pour la prestation de services juridiques (réf. 2006/S41-043269, JOUE S 41, du 1<sup>er</sup> mars 2006 et réf. 2006/S43-045004, JOUE S 43, du 3 mars 2006) portant sur la réalisation d'une étude comparative relative d'une part, aux mesures provisoires et conservatoires sur les biens des débiteurs et, d'autre part, aux normes minimales de procédure en matière de lancement des procédures judiciaires dans l'Union européenne.

### Services de conseils et d'informations juridiques

La direction générale Justice, Liberté, Sécurité de la Commission européenne a publié, le 25 février, un avis de marché pour la prestation de services de conseils et d'informations juridiques (réf. 2006/S39-041368, JOUE S 39, du 25 février 2006).

Il s'agit de réaliser une étude sur l'application du règlement 1206/2001/CE du Conseil de l'Union européenne relatif à la coopération entre les juridictions des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile et commerciale.

### Réception des offres avant le 7 avril.

#### Services de conseil juridique

La représentation de la Commission européenne au Luxembourg a publié, le 3 mars, un avis de marché pour la prestation de services de conseil juridique (réf. 2006/S43-045012, JOUE S 43, du 3 mars 2006).

Par cet avis de marché, la Commission recherche un juriste spécialisé en droit communautaire capable de renseigner les citoyens sur les droits et obligations conférés par le droit communautaire et de les orienter en cas de problèmes.



## Hauwa Ibrahim avocat d'honneur du Barreau de Paris

Le mercredi 8 mars, l'Ordre des Avocats de Paris, la Conférence du stage et Avocats sans Frontières, ont organisé une séance en l'honneur de l'avocate

nigériane Hauwa Ibrahim.

M. Léon-Lef Forster, AMCO, est intervenu sur le thème : «Etre du sexe faible rend-il plus fort ?» et Mme Françoise Cotta sur le thème «Le prétoire s'arrête-t-il aux portes du tribunal ?».

Mme Catherine Mabilie, Vice-Présidente d'Avocats sans frontières, a ensuite rappelé le parcours d'Hauwa Ibrahim : avocate de confession musulmane qui a choisi de prendre la défense des personnes condamnées sous l'empire de la Charia à des peines atroces. Elle a ainsi défendu Amina Lawal, condamnée à la lapidation pour avoir donné naissance à un enfant hors mariage.

En 2005, le Parlement européen lui a décerné le prix Sakharov. Au Nigéria, Hauwa Ibrahim n'a toujours pas le droit de plaider elle-même parce qu'elle n'est «qu'une femme», un confrère masculin devant lui servir de porte-voix. En tant que Musulmane, elle est accusée d'avoir trahi sa religion et fait l'objet de nombreuses menaces.

A l'occasion de la journée internationale de la Femme, le Bâtonnier lui a décerné le titre d'avocat d'honneur du Barreau de Paris et a réaffirmé son soutien dans son combat d'avocat pour les droits de la personne humaine.

Le contractant sera chargé d'assurer la consultation qui sera ouverte au public dans les locaux de la représentation au Luxembourg et la rédaction des réponses écrites.

### Réception des offres avant le 3 mai.

## L'Europe en bref

### Condamnations pénales

La Commission européenne a adopté, le 21 février, une communication sur les déchéances de droits consécutives aux condamnations pénales afin d'améliorer l'échange d'informations entre les Etats membres, un large éventail de mesures de déchéance existant au niveau de l'Union européenne.

L'accès exhaustif aux informations sur les condamnations prononcées dans les autres Etats membres permettrait notamment de déterminer si l'accès à certaines professions ou activités doit être accordé à une personne.

A terme, un «index européen», système d'accès automatique et direct à l'in-

formation pour savoir si une personne a été condamnée, pourrait être créé.

### Lutte contre la fraude et la contrefaçon

La Commission européenne a adopté, le 21 février, son deuxième rapport sur l'application de la décision-cadre de 2001 concernant le blanchiment d'argent, l'identification, le dépistage, le gel ou la saisie et la confiscation des instruments et des produits du crime. Cette décision-cadre est une réponse aux fraudes et contrefaçons impliquant des moyens de paiement autres que les espèces afin qu'elles soient érigées en infractions pénales dans tous les Etats membres.

Ce rapport fait suite au premier rapport publié par la Commission le 5 avril 2004 et condense les informations communiquées par les Etats membres relatives aux mesures nationales de transposition de la décision-cadre.

Renseignements : DBF

Tél : (32 2) 230 83 31 - Fax : (32 2) 230 62 77

Email : dbf@dbfbruxelles.com

Site : www.dbfbruxelles.com

## Le fond et la forme - êtes-vous bien constitué ?

L'article 752 du NCPC exige que l'assignation devant le Tribunal de grande instance contienne, à peine de nullité, la constitution de l'avocat du demandeur.

Un arrêt de la 7<sup>ème</sup> Chambre de la Cour d'appel de Paris section A du 28 juin 2005 avait considéré qu'était nulle une assignation portant la mention «ayant pour avocat la SELARL .....». Cet arrêt confondait d'ailleurs une SELARL qui a la personnalité morale, et une association qui ne l'a pas.

La 2<sup>ème</sup> Chambre de la Cour de cassation sanctionne la Cour d'appel en rappelant que la société d'exercice d'avocats représentait bien les demandeurs qui l'avait constituée, l'absence d'indication dans l'assignation du nom de l'avocat, personne physique par le ministère duquel la société postule, constituait certes une irrégularité mais de pure forme et comme telle, à la différence d'une nullité de fond, précédemment retenue, devait être invoquée en tout début de l'instance et avant toute défense au fond ou fin de non recevoir.

On ne peut que pousser un «ouf !» de soulagement et rappeler, comme l'avait fait déjà mon prédécesseur que :

- 1°) lorsqu'une société d'exercice postule, il convient que soit identifié le nom de l'avocat, personne physique par le ministère duquel la société va postuler
- 2°) une association d'avocats ne peut représenter les parties. Il convient donc de porter le nom, comme postulant, de l'avocat qui, au sein de l'association, est chargé de défendre ses clients.
- 3°) pour éviter toutes difficultés complémentaires, de ne pas se borner à indiquer «ayant pour avocat ....» mais «postulant par Maître X, et puis SCP, SELARL ou SELAFA XY ou Z» (arrêt de la 2<sup>ème</sup> Chambre Civile du 1<sup>er</sup> février 2006 – recueil Dalloz 2006 n° 7 page 465 – Gazette du Palais n° 48 à 49, pages 13 et 14).

**Bruno RICHARD - AMCO**  
Directeur du Bureau des Assurances  
Tél. : 01 44 88 59 82 - Fax. : 01 44 88 59 98  
E-mail : brichard@avocatparis.org

## Agenda

### Matinées-débats

La Lettre des Juristes d'Affaires et les rédactions Lamy organisent deux matinées-débats :

● **lundi 20 mars de 9h à 11h30**,  
Maison de l'Amérique Latine, 217  
boulevard Saint-Germain 75007 Paris.  
Thème : «Transmission d'entreprises - Les enjeux juridiques et fiscaux»

Intervenants : Mme Anne-Catherine Pelissier, avocat à la cour, MM. Hervé Chemouli, AMCO, ancien membre du CNB, Jean-Marc

Tirard, avocat à la Cour, Frédéric Douet, maître de conférences et Directeur du Master droit des assurances à la faculté de droit de Caen, Laurent Grosclaude, maître de conférences à l'université des sciences sociales de Toulouse, et Pascal Julien Saint-Amand, notaire.

Paf : 950,82 € pour les abonnés à la LJA, 976 € pour les non abonnés.

● **jeudi 23 mars de 8h30 à 17h30**,  
Hôtel Lutétia, 45 boulevard Raspail  
75006 Paris.

Thème : «La circulaire Dutreil – Relations fournisseurs-distributeurs : baisse des prix ou guerre des prix ?».

Intervenants : M. Jean-Bertrand Drummen, président du Tribunal de commerce de Nanterre, et Mme Véronique Sélinsky, maître de conférences à la faculté de droit de Montpellier I.

Renseignements et inscriptions :  
Mme Laure Legru  
Tél. : 08 25 08 08 20 - Fax : 01 76 73 48 13  
E-mail : matinalesdebats@lamy.fr  
Site : www.lamy.fr

### Arbitrage international

L'union internationale des avocats organise un séminaire **les jeudi 30 et vendredi 31 mars** à Athènes sur le thème «Arbitrage international : inventaire des récents développements».

Les frais d'inscription s'élèvent à 240 € pour les jeunes avocats, 290 € pour tous les autres participants.

Le programme du séminaire est disponible et peut être repiqué sur le site de l'UIA.

Renseignements et inscriptions : UIA  
25, rue du Jour 75001 Paris  
Tél. : 01 44 88 55 66  
Fax : 01 44 88 55 77  
E-mail : uiacentre@uianet.org  
Site : www.uianet.org

### Conflits d'intérêts

Dans le cadre des conférences de l'association Droit et commerce, M. Alain Couret, avocat à la Cour, Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) donnera une conférence sur le thème «Les conflits d'intérêts - Une question majeure pour le droit des affaires du XXI<sup>ème</sup> siècle», **les samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril de 9h à 17h30 à Deauville.**

Renseignements et inscriptions :  
Mme Isabelle Aubard, Secrétaire Général  
74, avenue du Docteur Arnold Netter - 75012 Paris  
Tél. - Fax : 01 46 28 38 37  
E-mail : isabelle.aubard@droit-et-commerce.org



# Formation Continue Obligatoire



Direction de la  
formation continue

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, chaque avocat inscrit a une obligation de formation continue de 20 heures par an.  
Pour en savoir plus, vous pouvez retrouver le texte de la décision à caractère normatif du CNB  
sur le site EFB : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr) (rubrique formation puis formation des avocats inscrits)

Thème • Niveau	Date • Lieu • Tarif	Spécialité • Coordinateur
<b>Contract Drafting &amp; Terminology Review</b> Niveau 2	<b>Mercredi 22 mars de 10h à 12h et de 13h à 15h</b> EFB Tarif : 100€	Terminologie juridique anglaise <b>W.Yeago</b>
<b>Retraite et prévoyance des salariés : régime, fiscalité, charges sociales</b> Niveau 2	<b>Jeudi 23 mars de 9h à 18h</b> Bibliothèque de l'Ordre des Avocats Tarif : 150€	Droit Social <b>F. Wismer</b> <b>P. Bouaziz</b>
<b>Assemblées Générales et conseils d'ad- ministration des sociétés non cotées</b> Niveau 2	<b>Mercredi 29 mars de 9h à 13h</b> Maison du Barreau Tarif : 80 €	Droit économique <b>B. Feugère</b> <b>G. Cazelles</b> <b>P. Le Cannu</b>
<b>Divorce, Succession et prestations sociales</b> Niveau 2	<b>Jeudi 30 mars de 14h à 18h</b> Bibliothèque Tarif : 80€	Droit de la famille Droit des prestations sociales <b>H.Poivey-Leclercq</b>
<b>Régime Comptable et Fiscal des fusions</b> Niveau 2	<b>Mardi 4 avril toute la matinée</b> Maison du Barreau Tarif : à préciser	Fiscalité -droit des Sociétés <b>D.Villemot</b>
<b>Baux commerciaux «Refus de renou- vellement cession anticipée et modifi- cations des relations contractuelles»</b> Niveau 2	<b>Mardi 21 avril de 9h à 13h</b> Maison du Barreau Tarif : 80€	Droit immobilier <b>M-L Sainturat</b>

#### Comment vous inscrire ? :

Sur notre site Internet : [www.efb-paris.avocat.fr](http://www.efb-paris.avocat.fr) (rubrique formation puis programmes détaillés).

Pour les inscriptions payantes : imprimer le formulaire d'inscription à nous retourner accompagné du règlement.

Pour les formations en cabinet, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail : [ifc-cab@efb-paris.avocat.fr](mailto:ifc-cab@efb-paris.avocat.fr)

## 2. Commissions ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue,  
il convient désormais de s'inscrire par mail : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

[Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.](#)

Chacune vaut équivalence de 2 heures  
au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

### Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

#### Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables

Responsables :

Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

**Jeudi 16 mars à 18h**, Salle du Barreau

**Thème** : « **La loi du 11 février 2005** » - loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, à sa date anniversaire, un an plus tard.

Intervenant : M. Gilles NOT, docteur en Droit, responsable du service juridique, attaché à la direction de la CNBF.

### Commission de Bioéthique et Droit de la Santé

Responsables :

Mme Laurence Azoux Bacrie et M. Soliman Le Bigot

**Lundi 20 mars à 18h**, Salle du Barreau

**Thème** : « **Le réseau international des Instituts Pasteur et les pathologies respiratoires.** »

Intervenants : Mme Michèle Boccoz, Directeur des Affaires Internationales de l'Institut Pasteur

### Commission de Droit Commercial et Economique - Procédures Collectives

Responsable : M. Georges Teboul

**Mardi 21 mars à 18h**, Salle du Barreau

**Thème** : « **Préservation des créances et sort des contrats dans le cadre de la loi de sauvegarde du 26 juillet 2005** »

### Commission de Droit Fiscal et Douanier

Responsables :

MM. Louis-Marie Bourgeois et Alain Theimer

**Vendredi 24 mars à 9h**, Salle du Pont Neuf

**Thème** : « **Déclarations IR 2005** »

### Commission Marchés Emergents et Nouvelles Technologies

Responsable : M. Gérald Bigle

**Vendredi 31 mars à 9h30**, Salle du Barreau

**Thème** : « **Les droits dérivés (Licencing et character merchandising)** ».

Renseignements et inscriptions :

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant

Fax : 01 44 32 49 93

E-mail : [commissions.ouvertes@avocatparis.org](mailto:commissions.ouvertes@avocatparis.org)

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !



Vous souhaitez faire paraître une annonce dans le Buletin en prévision d'une conférence, d'un colloque, etc. ? Rien de plus simple !

Envoyez vos textes à l'attention de Mme Stéphanie Le Traou  
E-mail : sle\_traou@avocatparis.org

Nous tâcherons de répondre à votre attente dans les meilleurs délais.

## Vie du Palais

### Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à 19h30.

● **mardi 14 mars**, 9<sup>ème</sup> séance

L'invité sera M. Bernard Stirn, Président adjoint de la Section du contentieux du Conseil d'Etat.

Sujets :

- «L'Etat se sert-il ?»

- «Fallait-il prendre la Bastille pour en faire un Opéra ?»

Rapporteur : M. Ambroise Liard, 8<sup>ème</sup> secrétaire

● **mardi 21 mars**, 10<sup>ème</sup> séance

L'invitée sera Mme Dominique Simonnot, journaliste.

Sujets :

- «La prison est-elle un temps mort ?»

- «Faut-il libérer tous les épris de justice ?»

Rapporteur : Melle Dorothee Bisaccia Bernstein, 12<sup>ème</sup> secrétaire

● **mardi 28 mars**, 11<sup>ème</sup> séance

L'invité sera M. Jean\*Louis Pelletier, avocat à la Cour.

Sujets :

- «Le silence est-il éloquent ?»

- «L'abolition a-t-elle tué le métier ?»

Rapporteur : M. Alexandre M. Brown, 10<sup>ème</sup> secrétaire

Renseignements :  
M. Benoit Deniau, 11<sup>ème</sup> secrétaire  
Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41  
E-mail : benoit.deniau@bdft.net

### Improvisation

La Ligue d'improvisation du Barreau de Paris (Libap) accueillera la Ligue Universitaire d'Improvisation Théâtrale d'Ile de France (Ludi) le **samedi 18 mars à 20h30**, salle du patronage laïc - 72, av. Félix Faure (Paris 15<sup>ème</sup>).  
Prix des places : 10 €  
Prix réduit : 6 € (pour les enfants de -12 ans et les adhérents de la Libap)

Renseignements et inscriptions : Libap  
E-mail : claudia.vogt@fr.bosch.com  
Site : www.libap.org

### Droit-solidarité

L'association Droit-Solidarité recevra une délégation de juristes japonais en France du 19 au 23 mars dans le cadre d'une campagne de sensibilisation de l'opinion mondiale sur la menace d'abrogation de l'article 9 de leur Constitution, article interdisant l'envoi de troupes sur des lieux d'opération extérieurs :

● **dimanche 19 mars à 20h** pour un dîner amical au Bistrot romain, place de la République (Paf : 20 €) ;

● **lundi 20 mars à 20h30** pour une réunion d'information à la Maison du Barreau, salle du Barreau.

Renseignements et inscriptions :  
M. Nuri Albala, avocat à la Cour  
E-mail : albala@wanadoo.fr  
ou mrwjur@club-internet.fr

### Conférence Berryer

A l'occasion de sa première conférence Berryer de l'année 2006, la Conférence du stage recevra le comédien Michel Boujenah, le **jeudi 30 mars à 21h**, salle des Criées.

Sujets :

- «Peut-on parler sans les mains ?»

- «La comédie doit-elle prendre un accent grave ?»

Rapporteur : Mme Laure Heinrich-Luijter, 1<sup>er</sup> secrétaire

Renseignements :  
M. Julien Mayeras, 4<sup>ème</sup> secrétaire  
Tél. : 01 70 38 50 50 - Fax : 01 70 38 50 90  
E-mail : mayeras@lexprime.com

## Carnet

### Conseil des Ventes Volontaires

M. Bernard Lyonnet, AMCO, avocat à la Cour a été nommé membre du Conseil des Ventes Volontaires (C.V.V.) par arrêté ministériel.

*Le Bâtonnier et le Conseil lui adressent leurs vives félicitations.*

### Dons à la bibliothèque

Ont déposé leurs ouvrages à la bibliothèque de l'Ordre :

M. Vincent Dang-Vu, «L'indemnisation du préjudice corporel» ;

M. Thierry Lévy, avocat à la Cour, «Nos têtes sont plus dures que les murs des prisons» ;

MM. Philippe Neau-Leduc et Emmanuel Pierrat, avocats à la Cour, «La guerre des copyrights», «le droit du livre» et «le droit d'auteur et l'édition» (3 ouvrages),

MM. Jean-Pierre Mignard & Emmanuel Tordjman, avocats à la Cour, «L'affaire Clichy. Morts pour rien».

*Le Bâtonnier et le Conseil remercient les donateurs.*

### Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

M. Ousmane N'Diaye, avocat à la Cour, survenu le 5 mars, à l'âge de 63 ans.

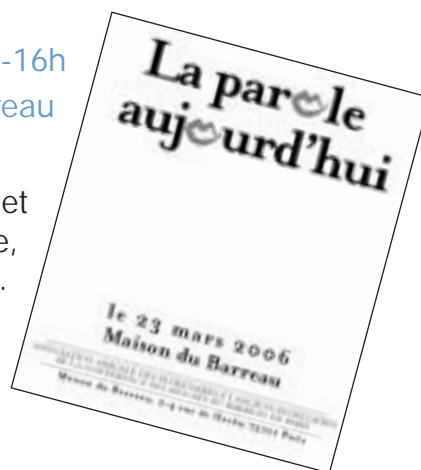
*Le Bâtonnier et le Conseil adressent à sa famille leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef  
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour  
Rédactrice  
Stéphanie Le Traou  
Maquette  
Lara Baljak • Stéphanie Le Traou

# «La parole aujourd'hui»

Jeudi 23 mars 2006 • 9h-16h  
Maison du Barreau

Organisé par l'Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence, en partenariat avec l'EFB.  
Sous la présidence de MM. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, et Mario Stasi, ancien Bâtonnier.



## Au programme

### Introduction par

M. Jean-Denis Bredin, ancien secrétaire de la Conférence, membre de l'Académie Française

#### Table ronde : 9h30 – «la parole judiciaire»

*Animée par M. François Gibault, ancien secrétaire de la Conférence, avec le concours de Mme Laure Heinich Lujter, Premier secrétaire de la Conférence*

Participants : MM. Jean-Claude Magendie, Président du Tribunal de grande instance de Paris, Philippe Bilger, avocat général à la Cour d'appel de Paris, Georges Kiejman, avocat à la Cour, ancien secrétaire de la Conférence, Jean-Yves Le Borgne, AMCO, avocat à la Cour, ancien secrétaire de la Conférence, et Alexandre Limbour, avocat à la Cour, secrétaire de la Conférence

#### Table ronde : 11h – «la parole sacrée»

*Animée par Mme Solange Doumic, secrétaire général de l'Association*

Participants : Monseigneur Di Falco, Evêque de GAP, Père Guy Gilbert, Prêtre éducateur, M. le Rabbin Haim Korsia, Aumônier général israélite de l'armée de l'air, membre du Comité National d'Ethique, et M. Youssef Seddik, philosophe et anthropologue

#### Table ronde :

#### 14h30 – «la parole de communication»

*Animée par Mme Sophie Obadia, ancien secrétaire de la Conférence*

Participants : MM. Ivan Levaï, journaliste, Philippe Meyer, journaliste, Serge Moati, journaliste, et Dominique WOLTON, sociologue

#### Table ronde : 16h – «la parole de politique»

*Animée par M. Olivier Cousi, MCO, ancien secrétaire de la Conférence, avec le concours de M. Albert Duroy, journaliste, Directeur de la Rédaction de France 2*

Participants : MM. Jean-François Cope, Ministre Délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat, Porte-Parole du Gouvernement, Bernard Kouchner, ancien Ministre, Hubert Vedrine, ancien Ministre, Arnaud Montebourg, Député, ancien secrétaire de la Conférence et Mme Marielle de Sarnez, Député Européenne.

**Conclusion de la matinée par M. Marc Bonnant, Bâtonnier de Genève.**

Cloture par M. Pierre-Christian Taittinger, ancien ministre, ancien président du Conseil Municipal de Paris, Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement et ancien secrétaire de la Conférence.

Un verre de l'amitié clôturera le colloque



Entrée libre

Inscriptions : Bureau des Associations

E-mail : lle-tixerant@avocatparis.org